



Collectif SI
Médico-Social
Auvergne-Rhône-Alpes

Le webinaire commencera dans quelques instants

Midis du collectif

Les dispositifs de financement du Dossier Usager Informatisé
Questions/Réponses sur ESMS numérique & le dispositif SONS

Midis du collectif

Les dispositifs de financement du Dossier Usager Informatisé (DUI)

Questions/Réponses sur ESMS numérique & le dispositif SONS

6 décembre 2022



Micros coupés pendant le temps des interventions



Temps de questions / réponses à la fin



Questions à poser en levant la main



Session enregistrée



Mehdi Zine

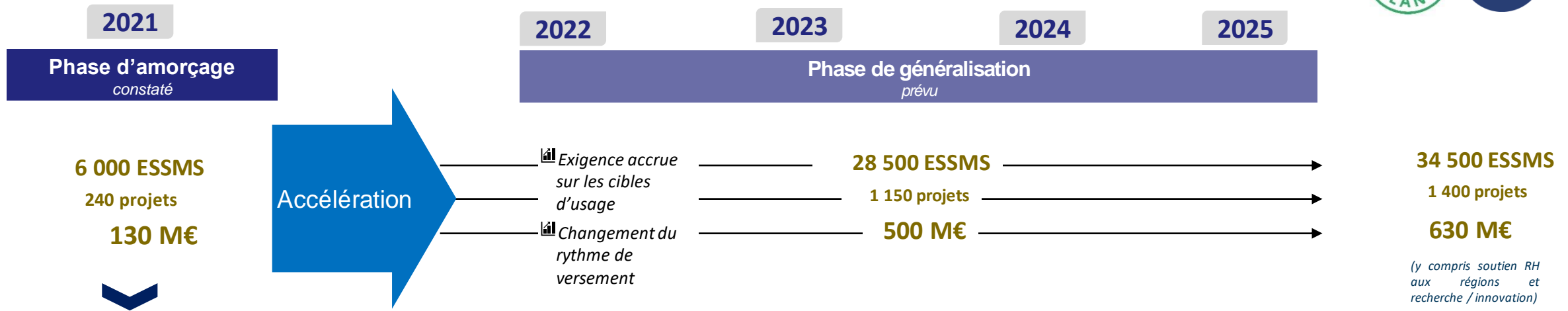


Sébastien Deldon



Priscilla Ohling

La phase de généralisation renforce et accélère la phase d'amorçage de 2021



Cette phase a permis de mettre en place les **fondamentaux** et de fixer les **axes structurants** du programme

Boosté par SONS !

1 Proche du terrain
ARS, GRADeS et Collectifs MS numérique sont en première ligne aux côtés des porteurs de projet

2 Financement à l'usage
Des cibles d'usage pour amener une utilisation effective des équipements financés

3 Mutualisation
Préparer la mise en place de moyens communs et leur pérennisation

4 Renforcement du système
Des ressources pour les GRADeS, ARS et collectifs MS numérique
Des aides ciblées pour les OG de petite taille

Des financements qui s'adaptent aux situations des ESSMS (Instruction 2022)



En synthèse



Pour accélérer le déploiement du numérique

1

Pour les ESSMS qui n'ont pas encore de DUI

ou qui veulent en changer

S'équiper d'un DUI compatible avec *Mon espace santé*

Jusqu'à 14,5 K€*



... et déployer les usages

7 K€



2

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

et qui veulent le faire évoluer

Renforcer les usages du DUI et l'échange et le partage des données

5 K€**



Mettre à jour son DUI avec une version compatible avec *Mon espace santé*

100% financé par l'État

Dispositif SONS

3

Pour les organismes gestionnaires de petite taille

Des aides à l'investissement pour :

- S'équiper en matériel et infrastructures
- Bénéficier d'accompagnement pour sécuriser le projet



* Si votre éditeur est référencé. S'il n'est pas référencé, 12 K€.

** Pas d'obligation d'avoir recours au dispositif SONS pour renforcer les usages mais en pratique les objectifs seront plus facilement atteignables.

Un financement à l'usage

50%

- Signature de la convention ARS/porteur
- Signature de la convention de partenariat

Pour les cibles concernant les services socles MS Santé et DMP



50%

Atteinte des cibles d'usages après la signature de la vérification de service régulier



Pour les cibles d'utilisation du DUI



Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MS Santé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%

Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90%
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement	90%

Pour les montées de version, les porteurs s'efforcent d'atteindre les niveaux d'usage dans un délai de 9 mois entre le moment de leur engagement et la fin du déploiement. Pour les acquisitions, le délai devra être de 18 mois.

Instruction 2023



- Enveloppe Régionale : environ 8 millions d'euros
- Maintien des financements en 3 catégories :
 - Acquisition
 - Financement à l'usage (pour venir en complément d'une montée de version via le dispositif SONS)
 - Financement à l'équipement et AMOA
- Publication prévue en janvier avec une clôture de l'AAP au 15 septembre

Candidater



Je constitue et dépose ma candidature à l'ARS

2023 JJ/MM – JJ/MM (AAP régionaux)
T2 (AAP national)

Je signe avec l'ARS la convention m'engageant à atteindre les objectifs

Je fournis les éléments de preuve d'atteinte des cibles

9 à 18 mois

50%



50%



Phase de développement des usages

J'identifie les partenaires avec lesquels je souhaite coopérer

Je cadre mon projet

Je mets les éditeurs en concurrence pour choisir la meilleure offre
ou
Je prends contact avec mon éditeur actuel pour une montée de version

Je contractualise avec l'éditeur

Je valide mon paramétrage (VA : vérification d'aptitude)

Je valide le fonctionnement régulier (VSR : vérification de service régulier)

Candidater

- **Dossier de candidature**

- Information de référencement SEGUR de l'éditeur
- Effectuer votre diagnostic de maturité
- Comitologie : définition des instances de pilotages (groupe projet)
- Planning (9 mois/18 mois)
- Usage services socles

- **Pour vous aider**

- Transmission d'un « squelette » de note de présentation
- Description de l'auto-diagnostic de maturité de l'ANAP

- **Pour les grappes:**

- Convention de partenariat / convention de groupement d'achat (pour les acquisition)

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Prestations financées pour les solutions référencées Ségur



Détails des prestations éligibles et non éligibles au dispositif SONS

La prestation Ségur financée par l'Etat au bénéfice des ESSMS couvre 6 dimensions :

Licence d'utilisation
sur le périmètre
couvert par le DSR

Frais d'installation,
de configuration,
de qualification

Maintenance
corrective du
périmètre couvert
par le DSR

Formation des
professionnels de
santé

Suivi du projet et
livraison de la
documentation

Accompagnement à
l'obtention d'un
certificat logiciel de
type organisation,
quand nécessaire

La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée

Focus sur le dispositif SONS : que dois-je faire en tant qu'organisme gestionnaire pour obtenir une version de mon DUI compatible « Ségur » ?



Que dois-je faire pour faire évoluer mon DUI compatible « Ségur » ?

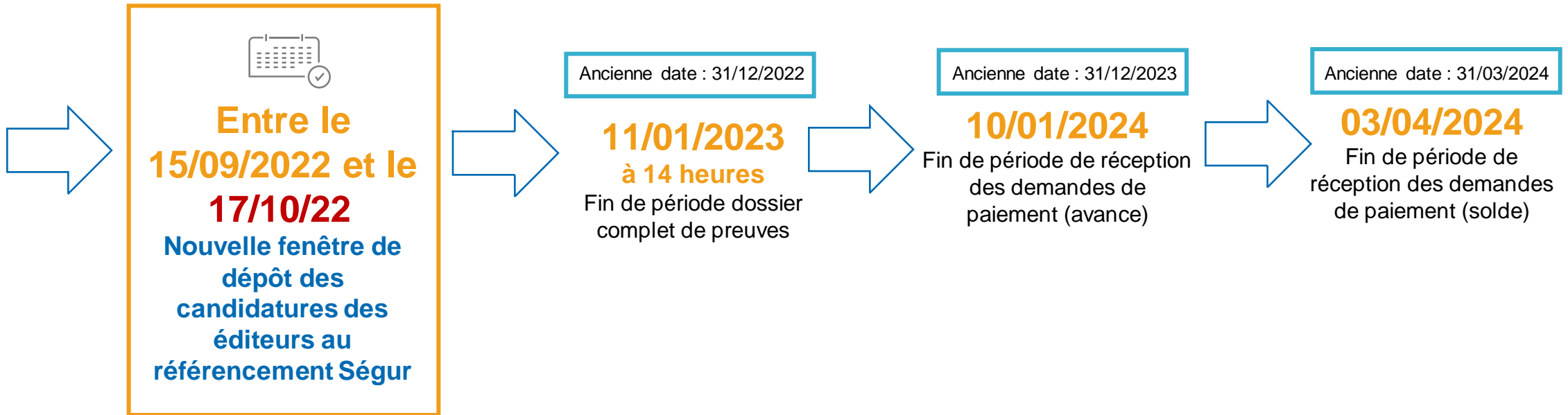


En tant qu'organisme gestionnaire je peux me rapprocher de mon éditeur référencé « Ségur » pour rédiger un devis éligible à la Prestation Ségur du dossier de spécification de référencement en vigueur. Mon éditeur édite un **bon de commande que je signe**. L'éditeur opère toutes les démarches auprès de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), obtient l'avance de 30% et réalise la prestation. Une fois les paramétrages réalisés pour tous les ESSMS de mon organisme gestionnaire, **je signe la Vérification d'Aptitude**. Mon éditeur se charge d'obtenir le solde de la prestation Ségur qu'il a rendu pour mon organisme gestionnaire. Des contrôles a posteriori seront menés par la suite par l'ASP.

Actualités – MS1 (PA,PH,DOM)



Calendrier :



5 nouvelles candidatures ont été déposées durant cette nouvelle fenêtre (soit un total de 61 candidatures pour le couloir MS1)

Actualités

Principales étapes MS2 (PDE, PDS)

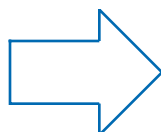


Rappel des étapes



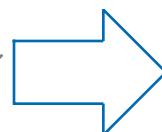
01/04/22

Prépublication officielle
ANS
du DSR V1



12/04/22

Date limite de
réception des
remarques



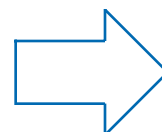
Arrêté publié le
30/09/2022

Ouverture de la
fenêtre de candidature
sur le site de l'ANS

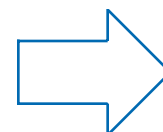


Arrêté publié le
14/09/2022

Ouverture de la
fenêtre de candidature
sur le site de l'ANS

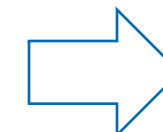


PDE



31/10/22

Date limite pour le dépôt de
candidatures des éditeurs au
référencement Ségur

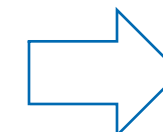


28/04/23

Date limite pour le
référencement Ségur
vague 1

PDS

30/09/22
Date limite pour le dépôt de
candidatures des éditeurs au
référencement Ségur



31/03/23
Date limite pour le
référencement Ségur
vague 1



Mise à jour de la liste des éditeurs candidats au référencement Ségur
ou dont la solution est référencée Ségur

L'ANS met **régulièrement à jour** la liste des solutions référencées ou la liste des éditeurs candidats au référencement MS1, MS2 PDE ou MS2 PDS.

- Lien vers la liste des éditeurs MS1 et MS2 candidats au référencement

[Liste à jour](#)

MS1 PA/PH/DOM : 59 solutions
logicielles / 46 éditeurs

MS2 PDE : 14 solutions
logicielles / 14 éditeurs

MS2 PDS : 12 solutions
logicielles / 12 éditeurs

- Lien vers la liste des **solutions référencées Ségur** pour le couloir Social et Médico-Social

[Liste à jour](#)